Le candidat peut saisir par écrit, dans les conditions mentionnées ci-dessus, le Ministère de l'Intérieur et la commission nationale de la commande publique de tous recours exposant les motifs de sa réclamation.

Fait à FQUIH BEN SALAH le : ...../...../.....

Adopté par le Président de la commune de Fquih Ben Salah Ministère de l'Intérieur Commune de Fquih Ben Salah Province Fquih Ben Salah Rahhal El Makkaoui Président du Conseil Communal .....le	Lu et Accepté par le délégataire .....le.....